

Lettre mensuelle : Janvier 2015



Bob RUGURIKA, Journaliste et Directeur de la Radio Publique Africaine est en prison depuis le 19 Janvier 2014 pour avoir produit un reportage sur l'assassinat sauvage de trois sœurs italiennes de la Paroisse Guido Maria Conforti de KAMENGE dite « chez BUYENGERO »

0. Introduction

Dans cette lettre nous vous ferons part de la convocation suivie de l'arrestation du Journaliste et Directeur de la Radio Publique Africaine Bob RUGURIKA convoqué en date du 19 Janvier 2015.

Nous allons également vous parler de deux audiences publiques tenues à MURAMVYA en date du 16 et 19 Janvier 2015 dont le déplacement des prisonniers et leur assistance judiciaire a été assuré par l'APRODH .

1. De la convocation et de l'incarcération du journaliste et Directeur de la Radio Publique Africaine, Bob RUGURIKA.

Le Mercredi du 19 Janvier 2015 a été une date noire pour le Journaliste et Directeur de la RPA, Bob RUGURIKA, à la famille des Journalistes, des Organisations de la Société Civile et des citoyens auditeurs de la RPA. En effet, Bob avait été au départ convoqué par le Parquet de la Mairie de Bujumbura pour être auditionné et interrogé à propos de son reportage à la RPA ayant comme source ce d'information, une personne qui a affirmé avoir participé à l'assassinat sauvage des trois sœurs de la Paroisse Guido Maria Conforti de KAMENGE.

Une foule nombreuse de journalistes, membres de la Société Civile et citoyens de BUJUMBURA était venue témoigner sa solidarité à Bob.

Visiblement le magistrat instructeur ne savait pas préciser si Bob a été convoqué en tant que journaliste ou en tant que simple citoyen. Ainsi, interrompait chaque fois l'interrogatoire et sortait pour aller consulter son supérieur.

A la surprise du public présent, l'ancien Directeur Général du Service National de Renseignement, Adolphe NSHIMIRIMANA et du Commissaire de Police AYUBU- deux des personnes révélées par les sources de la RPA d'avoir commandité l'assassinat sauvage des trois sœurs italiennes- sont apparus sur les lieux, se sont fait huer par la foule nerveuse et ont risqué d'essayer des jets de cailloux.

Vers la fin de l'interrogatoire qui a duré 8 heures de temps, trois chefs d'accusation ont été portés contre Bob RUGURIKA : *la complicité d'assassinat, la violation du secret d'instruction et le manquement à la solidarité publique*. Le substitut du Procureur décidera de ce fait de l'envoyer en détention préventive.

C'est aux environs de 17 heures 30 que Bob RUGURIKA a été embarqué dans l'une des camionnettes de la Police Nationale et emmené à la Prison Centrale de Mpimba où le Président de l'APRODH, s'était dirigé d'avance pour demander qu'on lui trouve une cellule plus ou moins propre.

Des chants et des slogans des habitants de la commune Musaga vantant la bravoure de Bob RUGURIKA ont été scandés sur tout le passage du convoi. La frustration pouvait se lire sur les visages de la foule massée longtemps à l'entrée de la prison.

Ils ne quitteront que sur l'intervention de Mbonimpa Pierre Claver qui leur conseillera de rentrer afin d'éviter d'éventuels incidents entre eux et les policiers.

Deux jours après, Bob sera « déporté » vers la Prison Centrale de Muramvya à une cinquantaine de kilomètres, loin des siens.

De tous côtés, des réactions sont tombées pour dénoncer l'emprisonnement du Directeur de la RPA et demander que la justice burundaise se réfère aux pistes données par cette radio pour ouvrir des enquêtes approfondies et traquer les assassins.

2. Des audiences publiques tenues au Tribunal de Grande Instance de MURAMVYA les 16 et 19 Janvier 2015.

En début de l'année 2015, mi-janvier, le Tribunal de Grande instance de MURAMVYA en collaboration avec l'APRODH, a organisé deux sessions d'audiences publiques à l'intention des justiciables des provinces Mwaro et Muramvya. Un certain nombre d'entre eux étaient des prévenus pour diverses infractions comme la tentative d'assassinat, le vol qualifié et les lésions corporelles volontaires.

Comme à l'accoutumé, afin de créer les conditions de jugement de dossier et maximiser les chances de la tenue des audiences publiques, l'APRODH s'est chargé non seulement du transport des témoins et des parties civiles, mais également de la prise en charge de l'assistance judiciaire de tous les prévenus qui ont été cités dans ces audiences, en leur accordant des avocats.

Lors de la première session, sur 10 dossiers programmés, 9 ont été pris en délibéré. Quant à la seconde session, sur 9 affaires qui étaient au rôle, 3 ont été prises en délibéré, tandis que les 6 autres ont été remises à plus tard. Au total, 12 dossiers ont été clôturés au cours de deux sessions d'audiences publiques.